

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

*Commune de*  
**LA CHAPELLE DES MARAIS**  
*(Loire-Atlantique)*

BOURGOGNE BOURGOGNE

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 du mois de DECEMBRE à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY, Maire de la Chapelle des Marais.

Date de convocation : 27 novembre 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 26
présents : 19
votants : 23

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Présents :

Franck HERVY - Sylviane BIZEUL - Nicolas BRAULT-HALGAND - Stéphanie BROUSSARD - Nicolas CHATELIER - Catherine CHAUSSÉ - Jacques DELALANDE - Laurence DENIER - Christian GUIHARD - Flavie HALGAND - Cyrille HERVY - Fabienne JOANNY - Jean-François JOSSE - Nadine LEMEIGNEN - Christelle PERRAUD - Gilles PERRAUD - Bertrand PITON - Marie-Anne THEBAUD - Sandrine VIGNOL

Absents ayant donné procuration :

Nicolas DEUX ayant donné procuration à Bertrand PITON

Yann HERVY ayant donné procuration à Cyrille HERVY

Martine PERRAUD ayant donné procuration à Nadine LEMEIGNEN

Joël LEGOFF ayant donné procuration à Jean-François JOSSE

Absents excusés

- Sébastien TOCQUEVILLE
- André TROUSSIER
- Céline HALGAND

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Nadine LEMEIGNEN est désignée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

**D2025 12 76 - NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Rapporteur : Franck HERVY

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son

article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Pour le Conseil Municipal du 3 décembre 2025, il s'agit de nommer le ou la secrétaire de la séance de ce jour.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT :

- Nomme Madame Nadine LEMEIGNEN secrétaire de séance.

*Fait à la Chapelle des Marais  
Le 4 décembre 2025*

*Le Maire,  
Franck HERVY*



*Le Secrétaire de Séance*

